

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **19 juin 2023**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
<b>15820, avenue Saint-Louis</b> Lot : 1 297 335 (district Yamaska)	- Permettre l'implantation, sur un terrain d'angle, d'un bâtiment accessoire (remise) dans la partie de la cour avant située à l'intérieur de la marge de recul avant minimale, soit à une distance minimale de 2 mètres de la ligne de rue (rue Saint-Pierre Est), vis-à-vis la façade avant secondaire du bâtiment principal, alors que le règlement l'interdit.	Article 16.3.2.4 c)

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 19 juin 2023.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 31 mai 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA  
Greffière